

Création d'un Organisme de Formation Agréé

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ASECEL ECOLEFEST
Montano
06.65.77.23.34
contact@ecolefest.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller en insertion professionnelle
Dossier
Entretien
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

Entretien d'information, échanges avec l'équipe pédagogique en amont de la formation, un questionnaire des attentes et une lettre de motivation

Prérequis pédagogiques :

Savoir lire, écrire et compter, Entretien d'information, une lettre de motivation

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

À l'issue de la formation Organisme de Formation Agréé en présentiel 5 Jours /40H ou à Distance 30J 107H, l'apprenant sera capable de : Définir Les objectifs et les valeurs de l'organisme de formation. Établir d'un business plan, par l'analyses du marché de la formation dans votre domaine. Un business plan solide. Les formalités administratives. En fonction de la forme juridique choisie. L'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés, la déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE. Développer un plan de communication adapté pour faire connaître votre organisme de formation. Les outils tels que les sites web, les réseaux sociaux, les publicités en ligne, les partenariats. Améliorer continuellement l'offre en répondant aux besoins changeants du marché. La conformité avec les réglementations. Les obligations légales et réglementaires liées à l'activité de formation. La protection des données, les normes de sécurité, les droits d'auteur, etc. La qualité de la conformité des formations dispensées Les critères d'agrément. Les textes législatifs et réglementaires Le Bilan Pédagogique Le financement des formations, CPF, OPCO, France-Travail (Pôle Emploi) Les statuts de l'organisme, Les agrément pour devenir évaluateur Les modalités de renouvellement et les démarches à effectuer pour maintenir votre agrément actif.

Contenu et modalités d'organisation

Chapitre-I Définition des objectifs et des valeurs de l'organisme de formation. Établissement d'un business plan, par l'analyses du marché de la formation dans votre domaine. Un business plan solide. La stratégie pour convaincre d'éventuels investisseurs ou partenaires. La forme juridique de votre organisme. Les différentes options légales pour créer une structure, des conseils adaptés à chaque situation particulier. Chapitre-II Les formalités administratives. En fonction de la forme juridique choisie. L'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés, la déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE. Les qualifications et les certifications nécessaires pour dispenser des formations de qualité. Élaboration et conception des programmes de formation. La pédagogie pertinents et adapté aux besoins du public cible. Chapitre-III Identification des compétences et des connaissances clés à transmettre L'organisation de manière structurée et l'arborescence des thématiques Les locaux et l'équipement. : Si besoin d'un espace physique pour dispenser des formations, recherchez un lieu adapté à vos besoins.. Développement d'un plan de communication adapté pour faire connaître votre organisme de formation. Les outils tels que les sites web, les réseaux sociaux, les publicités en ligne, les partenariats. Chapitre-IV La mise en place des mécanismes d'évaluation pour recueillir les retours des participants et mesurer l'efficacité des formations. L'amélioration continue de l'offre en répondant aux besoins changeants du marché. La conformité avec les réglementations. Les obligations légales et réglementaires liées à l'activité de formation. La protection des données, les normes de sécurité, les droits d'auteur, etc. Chapitre-V La qualité de la conformité des formations dispensées Les critères d'agrément. Les textes législatifs et réglementaires Les statuts de l'organisme, Les descriptions des formations, Les références de formateurs Le Bilan Pédagogique Le financement des formations, CPF, OPCO, France-Travail (Pôle emploi) Chapitre-VI Les procédures qualité Les délais et les instructions spécifiés dans le processus de demande Les recommandations et les exigences formulées par l'organisme évaluateur Les

... Durées de la formation *107h en FOAD

Commentaires sur la durée hebdomadaire Un encadrement du projet de l'apprenant à partir des entretiens d'information, des échanges téléphoniques ou par Visio, un suivi à chaud avec la réalisation des études de cas, des contrôles continus, une trame pou la validation des acquis et des Webinaires pour les FOAD. Un mois supplémentaire d'accès à la plateforme et des échanges avec le maître afin de combler des possibles lacunes. Un suivi à froid tous les 3 mois pendant 1 an pour connaître l'aboutissement du projet individuel.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé
Commentaires sur la parcours personnalisable Un encadrement du projet de l'apprenant à partir des entretiens d'information, des échanges téléphoniques ou par Visio, des Webinaires interactifs avec le maître, deux fois par semaine, pour un suivi à chaud avec la réalisation des études de cas, des contrôles continus, une trame pou la validation des acquis

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Un encadrement du projet de l'apprenant à partir des entretiens d'information, des échanges téléphoniques ou par Visio, un suivi à chaud avec la réalisation des études de cas, des contrôles continus, une trame pou la validation des acquis et des Webinaires pour les FOAD. Un mois supplémentaire d'accès à la plateforme et des échanges avec le maître afin de combler des possibles lacunes. Un suivi à froid tous les 3 mois pendant 1 an pour connaître l'aboutissement du projet individuel.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00428569	du 27/02/2024 au 22/03/2024	(33)	ASECEL ECOLEFEST		Non éligible	FPC
00450461	du 29/04/2024 au 31/05/2024	(33)	ASECEL ECOLEFEST		Non éligible	FPC

00450462

du 03/06/2024 au
05/07/2024

(33)

ASECEL
ECOLEFEST

Non
éligible

FPC

00450463

du 09/09/2024 au
11/10/2024

(33)

ASECEL
ECOLEFEST

Non
éligible

FPC

00450464

du 19/11/2024 au
19/12/2024

(33)

ASECEL
ECOLEFEST

Non
éligible

FPC

00478873

du 26/06/2024 au
26/07/2024

(33)

ASECEL
ECOLEFEST

Non
éligible

FPC